formulaire pour les propositions au papier de position « Les big tech : un danger pour la démocratie ?»

**Seul le chapitre 6 « revendications » est amendable.**

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné à une revendication précise (revendication, paragraphe, page). Et l’amendement doit poursuivre un but clair (supprimer, compléter, nouvelle formulation) ainsi qu’être accompagné d’une courte justification. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne seront pas traités.

Plusieurs amendements peuvent être déposés avec un même formulaire

**A-x :** section, Parti cantonal, organe…

**Amendement aux revendications :** par exemple à la revendication 6.1 « Faire appliquer le droit fondamental à l’intégrité numérique», section 1, page 24

**Demande :**  par exemple supprimer, reformuler, compléter

🡪 Uniquement sous forme de proposition de texte concrète

🡪 Les suggestions ne seront pas acceptées (Révision dans le sens de...)

**Exposé des motifs :** raisons de la demande

**Recommandation de la présidence du PS Suisse**: